

plaine de Colombie-Britannique qui y envoient chaque jour ces milliers d'étudiants. Mes amis de la gauche ont prétendu que nous ne nous soucions pas des personnes réelles. Mais nous savons qu'il y a 25,000 étudiants bien réels à l'université, et 7,000 personnes bien réelles comme employés.

Le projet de loi C-12 va avoir des effets nuisibles pour cet établissement, pour la collectivité et pour les 32,000 personnes bien réelles du corps étudiant et du personnel. De par sa taille, cette université vient au second rang au Canada, et elle constitue un atout très important pour la ville de Vancouver.

Je n'avais jamais pensé qu'il deviendrait déraisonnable de demander aux étudiants de couvrir une fraction plus importante des frais universitaires que les 12 ou 15 p. 100 environ qu'ils paient actuellement, suivant l'établissement et l'année. Mais en ce moment, les gouvernements provinciaux réduisent leurs crédits universitaires—la Colombie-Britannique ne fait pas exception à la règle—ce qui fait que le moment est délicat pour l'État fédéral de proposer des coupures. Ceux-là même parmi les étudiants qui ont les moyens de payer vont en pâtir, parce que l'université est contrainte de plafonner le nombre des étudiants qualifiés qu'elle admet en première année. Elle ne va admettre aux programmes de première année que les 3,250 premiers, quel que soit le nombre de candidats satisfaisant aux critères d'entrée. En d'autres termes, l'Université de Colombie-Britannique a dû mettre au rancart ses conditions d'admission bien établies, à cause du projet de loi C-12. Ce dernier va entraîner une réduction de 13.4 millions pour l'année en cours, et de 29.6 millions pour 1984-1985, des crédits d'enseignement postsecondaire allant à la Colombie-Britannique. Donc, une réduction de 42 millions pour ces deux années budgétaires. Pareil massacre de l'éducation postsecondaire serait terrible à toute autre époque, mais il est spécialement intolérable en ce moment.

Je ne pense pas que nous tenions à prolonger le débat inutilement, mais j'estime indispensable de consigner l'opinion de tous les coins du pays et de tous les milieux universitaires. Tel est le but que j'ai fixé à ces quelques observations que je vais présenter aujourd'hui, monsieur le Président.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le projet de loi C-12 tend à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. En lisant ce titre, on a l'impression qu'il faudrait être un avocat de Philadelphie pour comprendre ce que le gouvernement essaie de faire au moyen de ce projet de loi, néanmoins les étudiants ou ceux qui songent à entreprendre des études postsecondaires le comprendront parfaitement.

Comme l'a souligné le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), si les autorités provinciales et fédérales continuent à réduire le financement de l'enseignement postsecondaire comme elles le font depuis six ans, seuls les riches auront accès à l'enseignement supérieur. Les pauvres n'en auront pas les moyens.

Je voudrais parler un peu d'une question qui n'a pas encore été abordée au cours du débat. Il existe littéralement des milliers de jeunes Canadiens qui n'ont pas pu s'instruire à cause d'une infirmité ou d'un handicap. La situation est encore plus grave dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Par exemple, il n'existe au Canada aucun établissement pouvant recevoir les étudiants sourds ou malentendants désirant faire

Financement des programmes établis

des études postsecondaires. Si un jeune désire s'instruire, qu'il en est capable et qu'il en a les moyens mais qu'il a le malheur d'être sourd ou malentendant, il n'a d'autre choix que d'aller aux États-Unis où il existe un établissement spécialement conçu pour assurer l'éducation des sourds ou malentendants.

J'ai fait partie du comité chargé d'étudier les problèmes des invalides et des handicapés. Nous avons entendu les témoignages de pratiquement tous les organismes représentant les malentendants ou les sourds du Canada. J'ai ici un article au sujet d'un jeune homme qui décrit la situation beaucoup mieux que je ne pourrais le faire et je vous demande de l'écouter. Il a été reproduit dans le rapport *Obstacles* du comité spécial. Il y est question d'un jeune homme du nom de Craig Ostopovich. Je vous en lis un passage:

Être sourd n'offre aucun avantage. On est privé de tout, surtout sur le plan de l'éducation. Saviez-vous qu'on n'emmène pas les enfants sourds dans les promenades en forêt ni au ballet où il y a pourtant tellement de choses étonnantes et belles à voir? Le ballet surtout est plein de mouvements et c'est un enchantement pour les yeux. Depuis que Craig a sept ans nous l'emmenons chaque année voir Casse-Noisette et il adore ça. Tout bouge et étincelle de mille feux. Nous lui avons appris à apprécier les belles choses, à profiter au maximum de ce qu'il peut voir.

• (1620)

Mais je suis terriblement triste quand je songe à tout ce qu'il rate parce que notre société est insensible aux épreuves de ceux qui souffrent de surdité. Quand je vois tout ce que nous arrivons à faire avec lui à la maison alors qu'il obtient si peu de résultats à l'école, cela me met en colère. Il reste assis à végéter sur les bancs de l'école. Il perd son temps alors que rien ne le justifie. Les Américains savent comment enseigner aux enfants sourds, mais ici on l'ignore.

J'aime autant vous dire que je ne travaillerai pas pour les organismes s'occupant des sourds si ce n'était à cause de Craig. Je veux qu'il grandisse dans un monde qui aura beaucoup plus à offrir que celui qu'ont connu ses parents. On m'a offert un poste au Collège Gallaudet à Washington, la meilleure école pour sourds d'Amérique du Nord.

C'est le type d'écoles qu'il nous faudrait au Canada, à notre avis. A une époque où l'instruction est si essentielle, l'enseignement ne devrait pas être uniquement un service fourni par les provinces selon leurs moyens financiers, de sorte que les normes d'enseignement diffèrent sensiblement entre la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba ou toute autre province. Chaque Canadien dans notre pays, peu importe où il vit et s'il est handicapé, devrait avoir les mêmes chances de s'instruire. Ce projet de loi aggravera davantage la situation, car, monsieur le Président, les limites de 6 et de 5 p. 100 vont réduire les crédits affectés à ce domaine de 100 millions de dollars. Et ce, au moment où notre pays entre dans une ère où le rôle de l'éducation dans nos vies deviendra plus important que jamais.

En restreignant ces subventions ainsi, le gouvernement non seulement manque de perspicacité, mais fait preuve de stupidité. C'est tout ce que je peux dire. Les Canadiens, une fois de plus, se retrouvent au beau milieu d'une querelle à propos de ce à quoi les provinces croient avoir droit et ce que le gouvernement croit qu'il devrait leur donner. L'enfant canadien moyen est pris entre deux feux et n'a pas voix au chapitre: on lui refuse l'accès à l'éducation bien plus que ce n'était le cas dans le passé sans lui demander son avis. C'est stupide!

Je voudrais citer un passage d'un document que m'a remis le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive. Voici ce qu'il recommande en ce qui a trait aux sourds:

On ne s'attaque pas suffisamment au problème au Canada. Chaque province s'occupe de ses enfants sourds et intelligents comme elle le peut. Le nombre de ces enfants étant peu élevé dans chaque province, il faudrait à notre avis régler ce